

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS INCLUANT L'INDEMNISATION DE LA SOCIÉTÉ

FORMULAIRE TDOF.001 (09/12)

Principaux éléments de la couverture

- Nous avançons les frais de défense pour toute exclusion relative au comportement personnel jusqu'à ce qu'un jugement, décision finale ou mode alternatif de résolution des conflits soit établi
 - Couverture mondiale
 - Limite de garantie maximale de la police
- La définition élargie d'assuré inclut:
 - les administrateurs, les dirigeants et les fiduciaires
 - les membres du conseil des gestionnaires
 - les membres du comité de direction
 - les membres du comité consultatif
 - un poste équivalent dans un territoire étranger
 - les employés lorsque nommés à titre de codéfendeurs
 - le chef des services juridiques
 - le gestionnaire des risques
- La définition élargie de réclamation inclut:
 - les demandes pour dommages-intérêts
 - les demandes pour redressements non pécuniaires
 - les procédures civiles
 - les poursuites au criminel
 - les procédures administratives ou réglementaires officielles
 - les procédures d'arbitrage
- La définition élargie de filiale inclut les sociétés, les sociétés de personnes, les sociétés à responsabilité limitée et les coentreprises dont la société mère a le contrôle effectif
- Couverture expresse relativement aux responsabilités imposées par la loi en cas de difficultés financières
- L'exclusion visant un assuré contre un autre assuré comporte des exceptions pour les fins suivantes :
 - réclamations déposées ou maintenues par un syndic de faillite, un séquestre intérimaire ou un liquidateur
 - actions obliques indépendantes, y compris les exceptions relatives aux dénonciateurs (whistleblower)
 - réclamations déposées par un assuré qui n'a pas agi à titre d'administrateur ou de dirigeant de la société au cours des 4 dernières années
 - réclamation entre défendeurs, une mise en cause ou une action en garantie déposée par un assuré au titre de contribution ou d'indemnité
 - réclamations déposées par un assuré pour congédiement injustifié
- Seulement les nouvelles filiales acquises et créées, dont les actifs correspondent à plus de 25% des actifs consolidés de la société, doivent être déclarées
 - couverture automatique de 90 jours pour les filiales récemment acquises / créées qui excèdent ce seuil de 25%

- Couverture pour la pollution est incluse
 - limite de garantie maximale de la police pour les frais de défense et l'indemnité concernant les réclamations présentées par les porteurs de titres de la société
 - sous-limite de 1 000 000 \$ pour les frais de défense pour les réclamations présentées par toutes les autres parties
- Contient une 'clause d'acquiescement provisoire au règlement du sinistre' (*soft hammer clause*)
 - l'assureur continue d'assumer 75% des frais de défense et du sinistre, si l'assuré refuse de consentir au règlement proposé
- Période de 60 jours après l'expiration de la police pour remettre un avis de réclamation
- Langage moins restrictif pour l'exclusion en matière de préjudices corporels et de dommages matériels et l'exclusion relative à la responsabilité de fiduciaires
- L'exclusion en matière de préjudices corporels et de dommages matériels comporte une exception pour toute réclamation présentée par un employé pour souffrance morale, trouble émotionnel et humiliation
- Disposition avantageuse de subrogation :
 - comprend le langage 'un jugement ou une autre décision finale'
 - reconstitution de la limite de garantie
- L'extension pour la responsabilité relative à un poste d'administrateur à l'externe d'une société sans but lucratif est incluse
- L'extension relative à la responsabilité du conjoint ou du partenaire domestique est incluse
- L'assureur a le 'devoir de prendre en charge la défense'
- La police est rédigée sur une base de 'payable au nom de, et non sur une base de 'remboursement'
- Non-résiliable par l'assureur / 20 jours en cas de non-paiement de la prime
- Extension bilatérale relative à la période de déclaration prolongée
- Aucune franchise applicable en cas de difficultés financières
- Divisibilité totale de toutes les exclusions et de la proposition
- Aucune exclusion relative au défaut de souscrire ou de maintenir une assurance adéquate
- Aucune exclusion relative à une prise de contrôle hostile
- Aucune exclusion relative à la diffamation
- Aucune clause de coassurance
- Couverture expresse mondiale

Extensions disponibles

- Couverture de l'entité légale pour compagnies privées ou publiques
- Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi
 - couverture disponible excluant l'entité légale ou incluant l'entité légale
 - limites de garantie partagées ou distinctes
- Assurance responsabilité des fiduciaires
 - limites de garantie partagées ou distinctes
- Couverture relative aux coûts d'enquête
- Extension relative à la période de déclaration prolongée pour les membres de la direction à la retraite
- Répartition des frais de défense
- Couverture relative à l'extradition
- Fonds de défense en cas d'offre publique d'achat hostile
- Extension en matière de services professionnels
- Caractère non-annulable de la garantie A



- Extension relative à un poste d'administrateur à l'externe pour une société commerciale
- Polices pluriannuelles

À propos de Trisura

La Compagnie d'assurance Trisura Garantie est une société d'assurance générale constituée en vertu d'une loi fédérale et qui est autorisée à faire des affaires dans l'ensemble du Canada. À titre de société détenue et exploitée par des Canadiens, Trisura occupe une place unique pour répondre aux risques des petites et moyennes entreprises dans les domaines du cautionnement de contrat, du cautionnement commercial, de l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants, de l'assurance contre les détournements, la disparition et la destruction, et de l'assurance responsabilité professionnelle, comprenant la responsabilité des médias.

La cote de solidité financière de Trisura, établie par A.M. Best Company, est de **A- (Excellent)**.

Pour plus d'information et pour télécharger nos propositions, veuillez visiter notre site Web au www.trisura.com

Référez-vous à votre police d'assurance pour de plus amples détails. En cas d'incompatibilité entre le présent document et votre police d'assurance, les clauses, conditions et limitations établies dans la police d'assurance prévaudront.